

SESSION DE DÉCEMBRE 2017

Diplôme et année d'études : M1 FFC spécialités DFCGA et BF

Épreuve de : comptabilité financière approfondie

durée : 1 heure 30

Documents autorisés : liste du plan comptable général avec mention "autorisé aux examens et concours"

Matériel autorisé : calculatrice non programmable, sans mémoire alphanumérique et sans écran graphique

Téléphone portable interdit.

ÉCRIT TERMINAL

Première partie : une SA achète et met en service le 5 avril N un ensemble immobilier à usage industriel d'un coût d'achat total de 345 000 € HT. L'ensemble est réglé le 15 avril. L'entreprise a décomposé cette immobilisation ainsi :

Décomposition	Répartition	Durée d'utilisation
Terrain	30 %	
Structure : gros œuvre	44 %	50 ans
Chauffage	8 %	10 ans
Ascenseur	10%	8 ans
Fenêtres	2,5%	15 ans
Installation électricité	2 %	12 ans
Plomberie et sanitaire	3,5 %	8 ans

Travail (4 points)

1°) Enregistrez cette opération concernant l'année N : acquisition, paiement et amortissements linéaires.

2°) De quelle catégorie sont ces différents composants ?

Deuxième partie : une SARL vous communique l'état de certaines créances au 31 décembre N. Le taux de TVA est le taux normal.

	Créances TTC	Versements en N	Dépréciation au 31/12/N-1	Remarques
Valentine	3 240 €		2 025 €	Totalement irrécouvrable
William	8 412 €			Récupération probable 20 %
Xavier	2 292 €			Perte probable 85 %
Yann	10 800 €	1 080 €	7 776 €	Perte probable 75 %
Zoé	9 612 €			Perte probable 4 005 €

Travail (6 points)

1°) Remplissez le tableau (annexe 1 à rendre)

2°) Comptabilisez les opérations concernant ces clients au journal de l'entreprise au 31 décembre N.

Troisième partie : une entreprise acquiert une machine-outil d'un prix de 355 000 € le 10 mai N-3. Elle est payée sous 15 jours. Elle a été mise en service le 12 juin N-3. La durée d'utilisation et la durée d'usage sont de 5 ans. Pas de valeur résiduelle. Cette machine est revendue le 20 septembre N au prix de 91 000 € HT. Le montant est encaissé le 25 septembre. L'amortissement fiscal est dégressif.

Travail (7 points)

1°) Remplissez le tableau (annexe 2 à rendre).

2°) Comptabilisez les opérations de cession.

3°) Calculez la plus ou moins-value fiscale.

Quatrième partie : une entreprise remplit un dossier afin d'obtenir une subvention pour un investissement immobilier.

Travail (3 points)

1°) Définissez le terme subvention d'investissement.

2°) Quel est le régime de faveur dont les entreprises peuvent bénéficier (immobilisation amortissable et non amortissable) ?

Éléments de correction

Première partie

1°) Journal

			05/04/N			
211		Terrains			103 500,00	
21301		Structure			151 800,00	
21302		Chauffage			27 600,00	
21303		Ascenseur			34 500,00	
21304		Fenêtres			8 625,00	
21305		Installation électrique			6 900,00	
21306		Plomberie et sanitaire			12 075,00	
44562		TVA déd / Immos			69 000,00	
	404			Frs d'Immos		414 000,00
			15/04/N			
404		Frs d'Immos			414 000,00	
	512			Banque		414 000,00
			31/12/N			
681		DADP exploitation				
	281301			Amts Structure		2 234,83
	281302			Amts Chauffage		2 031,67
	281303			Amts Ascenseur		3 174,48
	281304			Amts Fenêtres		423,26
	281305			Amts Installation électrique		423,26
	281306			Amts Plomberie et sanitaire		1 111,07

2°) Catégorie

Première catégorie : dépenses de remplacement.

Deuxième partie

1°) Tableau

			31/12/N			
416		Clients douteux			20 316,00	
	411			Clients		20 316,00
		William, Xavier et Zoé				
			31/12/N			
681		DADP exploitation			11 236,50	
	491			Dépréciation des CC		11 236,50
			31/12/N			
491		Dépréciation des CC			3 726,00	
	781			RDP exploitation		3 726,00
			31/12/N			
654		Pertes / Créances irrécouv.			2 700,00	
44571		TVA collectée			540,00	
	416			Clients douteux		3 240,00

Troisième partie**2°) Journal**

681			20/09/N			
	28154	DADP exploitation			51 277,78	
				Amt du Mat Ind		51 277,78
145			20/09/N			
	787	Amts dérogatoires			12 947,64	
				RDP exceptionnelles		12 947,64
462			20/09/N			
	775	Créances / Cessions d'Immos			109 200,00	
	44571			Produits de cessions TVA collectée		91 000,00 18 200,00
675			20/09/N			
28154		VC des EAC			122 672,22	
	2154	Amt du Mat Ind			232 327,78	
				Mat Ind		355 000,00
145			20/09/N			
	787	Amts dérogatoires			46 011,94	
				RDP exceptionnelles		46 011,94
512			25/09/N			
	462	Banque			109 200,00	
				Créances / Cessions d'Immos		109 200,00

3°) PV/MV fiscale**Méthode fiscale**

VB	355 000,00
- Amts F	-278 339,72
<hr/>	
VNF	76 660,28
P de V	91 000,00
<hr/>	
PV F	14 339,72

Méthode comptable

VB	355 000,00
- Amts C	-232
	327,78
<hr/>	
VNC	122 672,22
P de V	91 000,00
<hr/>	
MV	-31 672,22
Dernier	46 011,94
787	
<hr/>	
PV F	14 339,72

Quatrième partie**1°) Définition**

Subventions d'investissement (ou d'équipement) : les subventions d'investissement sont les aides dont bénéficie l'entreprise en vue d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées ou de financer des activités à long terme.

2°) Régime de faveur

Un régime de faveur est appliqué pour les subventions d'investissement versées par l'État, les collectivités publiques, ou les institutions européennes. L'imposition est échelonnée. L'échelonnement est une option.

Financement d'une immobilisation amortissable : l'entreprise peut étaler la subvention, elle est échelonnée sur la durée d'amortissement. En cas de cession, il y a imposition immédiate du solde.

Financement d'une immobilisation non amortissable : l'échelonnement est prévu dans l'acte de vente (clause d'inaliénabilité : temps pendant lequel l'acheteur s'engage à ne pas céder le bien). À défaut de clause contractuelle, l'échelonnement est de dix ans. L'imposition se fait à partir de l'année qui suit l'attribution de la subvention. L'échelonnement est une option.

Deuxième partie**1°) Tableau**

Client	Créance TTC	Versement N	Créance TTC 31/12/N	Créance HT 31/12/N	Dépréciation N-1	Dépréciation N	DDP	RDP	Perte certaine
Valentine	3 240,00		3 240,00	2 700,00	2 025,00			2 025,00	2 700,00
William	8 412,00		8 412,00	7 010,00		5 608,00	5 608,00		
Xavier	2 292,00		2 292,00	1 910,00		1 623,50	1 623,50		
Yann	10 800,00	1 080,00	9 720,00	8 100,00	7 776,00	6 075,00		1 701,00	
Zoé	9 612,00		9 612,00	8 010,00		4 005,00	4 005,00		
Total	34 356,00	1 080,00	33 276,00	27 730,00	9 801,00	17 311,50	11 236,50	3 726,00	2 700,00

Troisième partie**1°) Tableau**

	Amortissement comptable			Amortissement fiscal				Amts dérogatoire	
	Base amt	Amt	VNC	Base amt	Taux	Amt	VNF	DDP	RDP
N-3	355 000,00	39 050,00	315 950,00	355 000,00	35%	82 833,33	272 166,67	43 783,33	
N-2	355 000,00	71 000,00	244 950,00	272 166,67	35%	95 258,33	176 908,34	24 258,33	
N-1	355 000,00	71 000,00	173 950,00	176 908,34	35%	61 917,92	114 990,42		9 082,08
N	355 000,00	51 277,78	122 672,22	114 990,42	50%	38 330,14	76 660,28		12 947,64
		232 327,78				278 339,72		68 041,66	22 029,72

N-3 198 jours

8 mois

46 011,94

N 260 jours

8 mois